



La Grange Rouge

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

L'instrument suivant est remis au locataire pour le **tarif mensuel** indiqué, pour une durée maximale d'un an ou pour une durée minimale de trois mois.

La location peut être poursuivie pour une nouvelle année, après concertation entre le locataire et la Grange Rouge, sous réserve de sa participation aux activités musicales de la Grange Rouge.

- Chaque terme de loyer est payable par trimestre
- l'instrument loué doit être compris dans les polices d'assurance du locataire pour sa valeur de remplacement
- l'entretien de l'instrument loué est à la charge du locataire

Un chèque de caution du montant de la valeur de l'instrument sera émis par le locataire. Ce chèque n'est pas encaissé par la Grange Rouge durant la durée de la location. Ce chèque lui sera rendu lors de la restitution de l'instrument après contrôle de son état. Le Locataire doit reconnaître avoir pris connaissance des conditions générales de location.